

BERTRANGE *Infos*

Site internet : www.bertrange.fr

Février 2018

Editorial

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le stationnement public est apparu comme un élément essentiel à maîtriser dans l'aménagement urbain.

Très longtemps, voire même trop longtemps, les opérations d'urbanisation ont fait la part belle à la voiture, en laissant très peu de place à la circulation des piétons. A Bertrange, on constate qu'il y a de nombreuses places de stationnement public qui empiètent sur les trottoirs et empêchent de marcher en toute sécurité. D'ailleurs, il arrive souvent que des familles doivent marcher sur la route avec leur poussette et leurs enfants.

Une réflexion globale sur l'ensemble de la commune est nécessaire. Certes, chaque quartier a sa particularité et il est nécessaire d'établir des plans de stationnement différents avec pour objectif de renforcer la mobilité des piétons.

L'un des points le plus sensible est sans nul doute celui aux abords des écoles. Le plan de circulation et de stationnement est à repenser et j'ai demandé à l'adjoint en charge du dossier, aux services municipaux et la police municipale de travailler en priorité sur ce dossier.

Cependant, je constate trop souvent un manque de civisme de certains parents qui, pour ne pas faire quelques mètres à pied, préfèrent se garer devant les entrées de garage en empêchant les habitants de sortir leur véhicule ou attendent dans leur voiture, au beau milieu de la route, la sortie de classe de leur enfant, gênant ainsi la circulation routière.

Ces comportements ne sont pas acceptables et j'ai donc demandé à la Police Municipale de renforcer ses contrôles à proximité des écoles. D'ailleurs, nos policiers seront dotés dans peu de temps d'un matériel permettant la verbalisation électronique et, après une première phase d'avertissement, je leur ai demandé d'agir avec toute la sévérité qui s'impose en la matière.

La Mairie doit agir en matière de stationnement et de circulation mais il est également impératif que chacun agisse avec courtoisie et respect pour que la sécurité des piétons et la liberté de circuler soient assurées.

Je compte sur votre engagement citoyen pour nous aider à créer les conditions de circulation qui permettent de prendre davantage en compte la dimension piéton-cycliste.

Le Maire : Guy NOËL

A NOTER

La Mission Locale:

Elle tiendra sa permanence devant la mairie :

le mercredi 14/02/2018, de 8h45 à 9h30.

En cas de besoin, contactez le : 03 82 82 85 15.

NOUVEAU

Le 12 de ce mois, un cabinet de **Kinésithérapeute** ouvrira ses portes, Allée des Chênes.

En cas de besoin, contactez le : 09 54 82 02 36

ERREUR

Dans la liste d'Assistantes maternelles du bulletin de décembre, Madame Sylvie LANG, 13 rue Saint Laurent

téléphone : 06 99 35 45 70

TRAVAUX

Notre secrétariat de Mairie s'adapte. Dans le respect de notre agenda pour une meilleure intégration des personnes à mobilité réduite nous avons créé un guichet qui leur est particulièrement dédié.

Le «comptoir» d'accueil a été découpé et rabaissé de 50cm, une porte coulissante installée dans la façade vitrée. Nous nous sommes dits que nous pouvions faire d'une pierre deux coups en partageant l'accueil par une cloison opaque. Cette opération permet de recevoir deux personnes en même

temps et de limiter le temps d'attente des administrés.

Le chemin de la forêt qui part du numéro 130 de la grand'rue jusqu'à la barrière était envahi de buissons épineux et d'arbustes qui rendaient la promenade difficile et désagréable. La commune a donc missionné le GAEC de la chapelle de saint Laurent afin d'y remédier. Aujourd'hui, tous les végétaux encombrants ont été girobroyés et le chemin a retrouvé une largeur plus que convenable à la plus grande satisfaction des promeneurs.

Beaucoup de lampadaires, de 8 mètres de haut, qui éclairaient l'avenue des Anges affichaient des signes de faiblesse. Certains, attaqués à leur base, penchaient dangereusement menaçant ainsi les maisons voisines. Ils devaient être remplacés. Des lampadaires à LED, plus petits, de 6 mètres de haut, ont été choisis. La commune a chargé l'entreprise SLEE de Guénange d'effectuer ce travail. Tous les socles en béton, supportant les boulons de fixation ont été vérifiés, et les mâts ont été posés. L'avenue dispose maintenant d'un éclairage plus blanc et plus économique.

SUR VOS AGENDAS...

... EN FEVRIER ?

SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN ...

SAMEDI 10 : REPAS DANSANT DE LA SAINT VALENTIN

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES

SAMEDI 16 : LOTO ORGANISÉ PAR L'APEBI

DIMANCHE 17 : CARNAVAL ORGANISÉ PAR L'APEBI

DIMANCHE 25 : REPAS DANSANT ORGANISÉ PAR LES

VIEILLES CALANDRES

SALLES ASSOCIATIVES ...

DIMANCHE 24 :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE PARACHUTISTE

... EN MARS ?

SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN ...

SAMEDI 3 : LOTO ORGANISÉ PAR LA BATTERIE FANFARE

SAMEDI 10 : LOTO ORGANISÉ PAR LES BIG VÉTÉRANS

JEUDI 15 ET VENDREDI 16 :

JEUX PETITS ORGANISÉS PAR LES ÉCOLES

DIMANCHE 18 : REPAS DANSANT ORGANISÉ PAR L'U.N.C.

JEUDI 22 ET VENDREDI 23 :

JEUX PETITS ORGANISÉS PAR LES ÉCOLES

DIMANCHE 25 : EXPOSITION DE PEINTURES ORGANISÉE PAR

B.I.L.C.F.

EVÈNEMENT

Samedi 10 février, dans le gymnase communal, la TSBI organise un tournoi de foot réservé aux 10-11 ans..... Venez les encourager !.....

SOLISENIORS

Soliséniors et Soliséniors +++ sont 2 associations guéangeoises et bertrangeoises – loi 1901 -- créées en 2007 pour la 1ère et en 2013 pour la seconde, avec les objectifs suivants :

- Exécuter pour les Guéangeois et les Bertrangeois âgés de plus de 65 des petits travaux.
- Donner du travail à des demandeurs d'emploi en difficulté.

Pour réaliser le 1er objectif, les associations Soliséniors fournissent des prestations dans des domaines non déjà couverts par d'autres associations ou institutions. Non seulement elles s'occupent de la réalisation des travaux, mais prennent aussi en charge financièrement une partie du coût des travaux, en fonction des revenus des personnes ; cette prise en charge varie entre 0 et 75 % du montant des factures . Pour réaliser le 2ème objectif, les associations Soliséniors font exécuter les travaux par des demandeurs d'emploi inscrits dans les structures d'insertion par l'activité économique, telles que TREMPLIN ou A.I.D.E. .

DOMAINES D'INTERVENTION

1. Entretien des jardins
2. Dénéigement entre le domicile et le trottoir
3. Réfection de peintures intérieures ou tapisseries
4. Lavage des vitres
5. Réalisation de petits travaux de bricolage tels que pose d'étagères, serrurerie, robinetterie
6. Aide au déplacement de meubles ainsi qu'à l'évacuation d'objets vers la déchèterie
7. Conduite collective pour les courses dans les magasins de Guénange 2 fois par semaine, réalisée par la salariée de Soliséniors et avec le véhicule de l'Association.
8. Conduite individuelle à Hagondange, Metz, Thionville et même Guénange, effectuée par Guénange Taxi , avec qui une convention a été signée.
9. Organisation de séjour de vacances de 30 personnes environ, pour une durée de 8 jours, avec l'aide de l'Agence Nationale des Chèques Vacances, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, ainsi que les municipalités de Guénange et Bertrange.
10. Aide administrative

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

S'adresser au Bureau de SOLISENIORS au 03 82 88 32 97 ; Si la salariée est absente laisser un message avec vos coordonnées, elle vous rappellera

Président : Jean Marie SCHARFF

Siège social : 1 rue Mozart 57310 GUENANGE

Tél : 03 82 88 32 97 - Courriel : soliseniors@orange.fr